



L'accessibilité en question

Comment aborder une surface pentue lorsqu'on se déplace en fauteuil ? Au Prieuré d'Ardevon, siège du Syndicat mixte, le groupe de concertation animé par Accèsométrie n'a pas parlé de handicaps mais bien de situations qui se révèlent handicapantes. Réunis à quatre reprises, les représentants d'associations représentant différents types de déficiences (motrice, visuelle, auditive, mentale ou encore familles et personnes âgées), sont venus réfléchir ensemble à la future desserte du Mont-Saint-Michel pour qu'il soit accessible au plus grand nombre.



Aller au-delà du cadre réglementaire

Le point de départ de ce travail de réflexion : la réglementation, renforcée en 2005, qui vise à favoriser l'accès des lieux publics aux personnes handicapées. Le Syndicat mixte souhaite cependant faire plus et mieux que ce cadre législatif : répondre aux attentes des 3 millions de visiteurs du Mont et obtenir le label "Tourisme et Handicap". "C'est l'expression des personnes handicapées que nous suscitons lors de ces réunions" explique Jean-Pierre Serrus, dirigeant du cabinet Accèsométrie. "L'accessibilité n'est pas qu'une question réglementaire. Une place de stationnement réservée loin d'un bâtiment reste difficile à utiliser pour une personne à mobilité réduite. Voilà pourquoi nous travaillons sur l'usage et la vie quotidienne pour une approche vraiment fonctionnelle de l'ouvrage à construire".

Pour les associations : objectif autonomie

Grâce à un diaporama, le groupe se projette dans le futur cheminement vers le Mont. "L'espace piétons du pont-passerelle fait 7 mètres de largeur ; une cale en pente douce rejoint le terre-plein, une certaine distance reste à parcourir..." commente l'animateur. L'écoute est attentive, les remarques ne se font pas attendre. "C'est long pour une personne handicapée, mais aussi pour les personnes âgées ou celles qui se déplacent difficilement...". "Pour les déficients visuels, l'idéal serait une sorte de fil d'Ariane et aussi un signallement sonore". Au fil des réunions, les participants se plient au difficile exercice de hiérarchisation des besoins : pour chaque point, juger de son caractère "essentiel", "très important" ou "important". "Notre objectif c'est l'autonomie des

personnes. Alors tous les moyens qui permettent l'autonomie nous paraissent essentiels. Ce travail de classement est bien difficile, mais c'est utile". La réunion se termine. Le groupe se quitte, presque à regrets. "Nos échanges sont toujours riches, nous avons toujours à apprendre du handicap de l'autre...".

À la fin de cette consultation, les travaux du groupe ont abouti à l'élaboration d'un cahier des charges des demandes : le référentiel. Des mesures seront retenues avant d'engager les travaux, validées avec le groupe de concertation et les différents maîtres d'œuvre. Puis viendra le moment de la communication en direction des publics déficients pour les guider dans leur approche du Mont. L'accessibilité n'a pas fini de faire parler d'elle...

Les associations membres du groupe de concertation : Association des Paralysés de France de la Manche, Association des accidentés de la vie de la Manche, Association des aveugles de la Manche, Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche, Association des parents et amis de personnes handicapées mentales du Haut Cotentin, Association Française contre les Myopathies d'Ille et Vilaine, Association Pour les Adultes et les Jeunes Handicapés d'Ille et Vilaine, HMVA du Calvados, Union Départementale des Associations Familiales de la Manche, Fédération de la Manche des clubs de retraites, Conseil général de la Manche, direction du tourisme.

Accèsométrie a développé une méthode originale de mesure et d'amélioration de l'accessibilité des lieux publics ainsi qu'un indice de mesure en partenariat avec l'École des Mines. Il a procédé à l'audit de plus de 1000 sites.